

écrit sur l'action

Académie de Nancy-Metz

Présidence du conseil d'administration confiée à un membre élu, différent du chef d'établissement [expérimentation art. 34]

Collège Camille Claudel
88220 XERTIGNY

Vers l'expérimentation

L'idée de faire présider le conseil d'administration (CA) du collège par une autre personne que le chef d'établissement vient de l'expérience vécue par le chef d'établissement en IME et de l'observation au Danemark de conseils où siègent peu d'enseignants mais où l'on trouve des personnalités, notamment des universitaires. Dans la fonction publique d'Etat seule l'Education Nationale connaît la présidence du CA par le chef d'établissement.

En France la loi permet de faire présider un CA par une autre personne que le chef d'établissement. Le recteur Leroy avait incité à cette expérimentation et donné son feu vert. Cette action a été mise en œuvre en 2008/2009, 2009/2010 et se poursuit en 2010/2011.

Le président du conseil d'administration (CA)

La personnalité élue à la présidence du CA, Monsieur Valentin, est tout à la fois un ancien élève du collège, un ancien parent d'élève du collège et une personne qualifiée qui dirige aujourd'hui une entreprise de chaudronnerie. Le maire de Xertigny et le conseil général représenté par un sénateur conseiller-général souhaitaient voir porter à la présidence du CA une personne politiquement neutre. Cette personne a été élue à l'unanimité (CA du 5 novembre 2008 et CA du 6 novembre 2009).

Comment a été accueillie cette proposition de présidence ? Il n'y a pas eu de refus mais plutôt une adhésion des parents élus (un parent est devenu, par la suite, président du FSE). L'accord s'est fait sur la personne et il n'y a pas eu de professeur volontaire pour présider le conseil.

L'établissement a choisi de ne pas faire de publicité sur cette présidence.

Les professeurs élus au CA sont issus d'une liste du collège. Il y a une assez grande stabilité des professeurs (quelques départs en retraite, sinon les professeurs restent au collège). Les enseignants du collège manquent parfois de recul et ont du mal à faire entrer les parents au collège.

Le président du CA et le fonctionnement du CA

Le président du CA habite à 50 mètres du collège. Il s'est toujours intéressé au collège mais la présidence a accru cet intérêt. Les enjeux du collège et du chef d'entreprise se recouvrent. Cette fonction assurée par une personne élue représente un peu de temps de travail supplémentaire pour le chef d'établissement : il prépare l'ordre du jour, l'envoie au président, éventuellement le rencontre avant le CA. Pendant le CA le principal qui ne préside pas peut davantage s'investir dans la discussion qui est plus fluide.

Chaque CA dure environ 2h00, il y a 5 CA dans l'année scolaire. Le premier CA met en place les commissions et désigne les titulaires et les suppléants des commissions et conseils. Il n'y a pas de questions diverses à ajouter à l'ordre du jour déposées par les élus. Les élus parents appartiennent à une liste sans étiquette qui n'est pas constituée en association.

Le chef d'établissement préside la commission permanente et le conseil de discipline. Le CHS profite des connaissances de Monsieur Valentin qui maîtrise très bien les règles de sécurité. Un document

unique a été élaboré, un travail sur la prévention des risques entrepris. Tous les agents ont été sensibilisés ainsi que certains professeurs.

Conséquence de cette présidence : le renforcement des liens avec l'environnement social et professionnel

Les familles venaient peu au collège en dehors des réunions parents - professeurs (il s'agit souvent de familles de CSP favorisées qui travaillent à Epinal ; sur les 95 élèves de 6^{ème} 30 viennent du même village). 56 % des élèves sont issus de familles défavorisées.

Cette présidence du CA a produit d'importants effets : les liens du collège sont à présent plus étroits avec le monde social. Auparavant le constat dressé montrait un collège avec une bonne réputation mais cantonné dans son domaine. Il y a peu d'élèves en difficulté au collège.

Deux opérations ont été montées grâce à Monsieur Valentin, le président du CA du collège :

- le salon des métiers, dans un territoire assez riche en TPI et TPE,
- le salon des formations.

Ces deux salons ont amorcé une connaissance réciproque (entreprises - collège). L'organisation pédagogique et l'exploitation de ces salons ont été assurées par les enseignants.

Ces deux opérations s'inscrivent dans le cadre du Parcours des métiers et des formations (PDMF) au collège : les métiers en classe de 4^{ème}, les formations en classe de 3^{ème}. Le but visé : que les élèves connaissent mieux les métiers, que la parole professionnelle vienne en complément de celle des professeurs. Le collège veut amener les jeunes à s'ouvrir au monde, aux métiers, à l'ambition.

Pour résumer

Monsieur Valentin, le chef d'entreprise élu à la présidence du Conseil d'administration du collège de Xertigny, a un regard distancié très utile au collège. S'il peut jouer le rôle d'évaluateur c'est à la manière d'un consultant. Il fait aussi bénéficier le collège de son expertise en matière de sécurité.

Monsieur Valentin, le président du CA a apporté au collège une meilleure connaissance du monde de l'entreprise. Il veut faire connaître les métiers mais aussi tout ce qui concerne le département des Vosges, le bassin industriel local. Il joue le rôle d'interface école / entreprise. Il est attaché à l'égalité filles / garçons. Il est convaincu que l'école a un rôle à jouer dans un territoire comme les Vosges.

L'évaluation de l'action

Quels indicateurs pour évaluer cette action ?

- que pensent les trois élèves élus au CA de cette présidence ?
- quelle est la connaissance des formations par les élèves ?
- quelle est la connaissance des métiers par les élèves ?
- l'accueil des élèves en stage en entreprise est-il facilité, est-il meilleur qu'avant, y compris pour les élèves en difficulté ?

Une partie de ces actions a été déclinée dans le cadre de *Xertirama* mis en place avec l'appui de Monsieur Valentin mais ce sont les professeurs qui l'organisent.

L'établissement ne s'engage pas sur une voie irréversible et peut facilement revenir à une présidence confiée au chef d'établissement.

Les élèves poursuivent leurs études le plus souvent à Epinal. Paradoxalement l'élévation du niveau de qualification des jeunes joue contre la région, la Vôge : les jeunes qui font des études longues ne reviennent pas dans les Vosges.

La présidence du CA par Monsieur Valentin a facilité la mise en œuvre d'actions. Mais bien sûr, il faut, au départ, la volonté du collège de s'ouvrir. C'est aussi une question d'hommes. La fonction est instructive et constructive pour Monsieur Valentin qui avait initialement peur du temps à devoir consacrer à cette action. Mais son rôle, qui s'apparente à celui de l'animateur, n'est finalement pas

trop gourmand en temps. Sa vision du collège a changé, elle est moins superficielle. A ses yeux les échanges les plus importants ont lieu dans les commissions (vie scolaire hygiène et sécurité).

En guise de conclusion : « *Bien sûr il faut rester modeste et nous pourrions aller beaucoup plus loin. M. Valentin reste dans un rôle d'animateur et ne veut pas occuper une place de décideur au sens politique du terme. D'ailleurs ça n'est pas le but de l'expérimentation. Nous restons dans un mode de fonctionnement assez proche de l'ordinaire. Nous introduisons seulement une petite distance entre l'organe "législatif" et la fonction "exécutive" avec un supplément d'âme qui se traduit par un resserrement des liens avec le tissu économique local. C'est peut-être ce qui est le plus critiqué de l'extérieur car nous préférons rester dans l'organisation de manifestations géographiquement limitées à notre territoire plutôt que de participer à des manifestations de plus grande envergure (bassin, département...) auxquelles nous ne pourrions plus conduire tous nos élèves. Nous avons en effet la prétention de mener tous nos élèves, y compris (surtout) les plus hésitants et les plus rétifs à la meilleure connaissance possible du monde du travail et des voies ou cursus de formation. Et à ce titre nous parvenons à tisser des liens solides avec les instances du monde socio-économique ainsi qu'auprès des entreprises qui trouvent en retour, dans notre sollicitation, une occasion de structurer leur rapport au monde scolaire. La question qu'on pourrait se poser alors serait : faut-il que le président du CA soit issu du monde socio-économique pour parvenir à de tels rapprochements ? D'autres questions peuvent également émerger autour*